

Les immatriculations de véhicules neufs en PACA au deuxième trimestre 2019

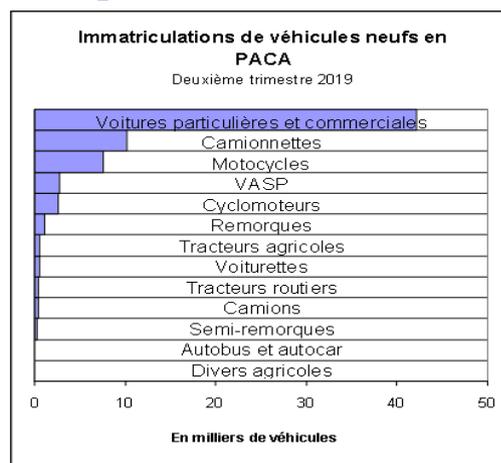
Le marché des véhicules neufs, dominé par les voitures particulières et commerciales, est en léger recul par rapport au deuxième trimestre 2018. Les variations significatives (baisse des ventes de voitures particulières et hausse des immatriculations des deux roues motorisés) s'expliquent cependant par les ventes de l'année dernière, impactées par les changements de norme. Compte non tenu de ces effets, la tendance reste à une légère hausse. L'essor des immatriculations hybrides et surtout électriques se poursuit et entretient la bonne tenue des émissions conventionnelles moyennes de CO₂.

Le regain des immatriculations de deux roues motorisés ne suffit pas à compenser la baisse des ventes de voitures particulières qui s'accroît

Au second trimestre 2019, 68 840 véhicules routiers neufs ont été immatriculés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 1,1 % d'immatriculations de plus qu'au second trimestre 2018.

Les ventes de voitures particulières et commerciales (VP) représentent la plus grande partie (61 %) des immatriculations, mais sont en recul (-2,5 %) par rapport au premier trimestre 2018, une baisse plus prononcée qu'au premier trimestre (1,6 %). Cette diminution est en partie compensée par la hausse, sur la même période, des deux-roues motorisés (+14,7 % pour les cyclomoteurs et +5,6 % pour les motocycles) et des camionnettes (+4 %).

La progression des deux-roues est moins importante que celle observée au premier trimestre. Ces hausses ne sont qu'apparentes et traduisent un retour à la normale, les immatriculations de début 2018 étant particulièrement basses en compensation des ventes record de fin 2017, consécutives à l'effet d'aubaine généré par la mise en place de la norme Euro 4.



Répartition des immatriculations

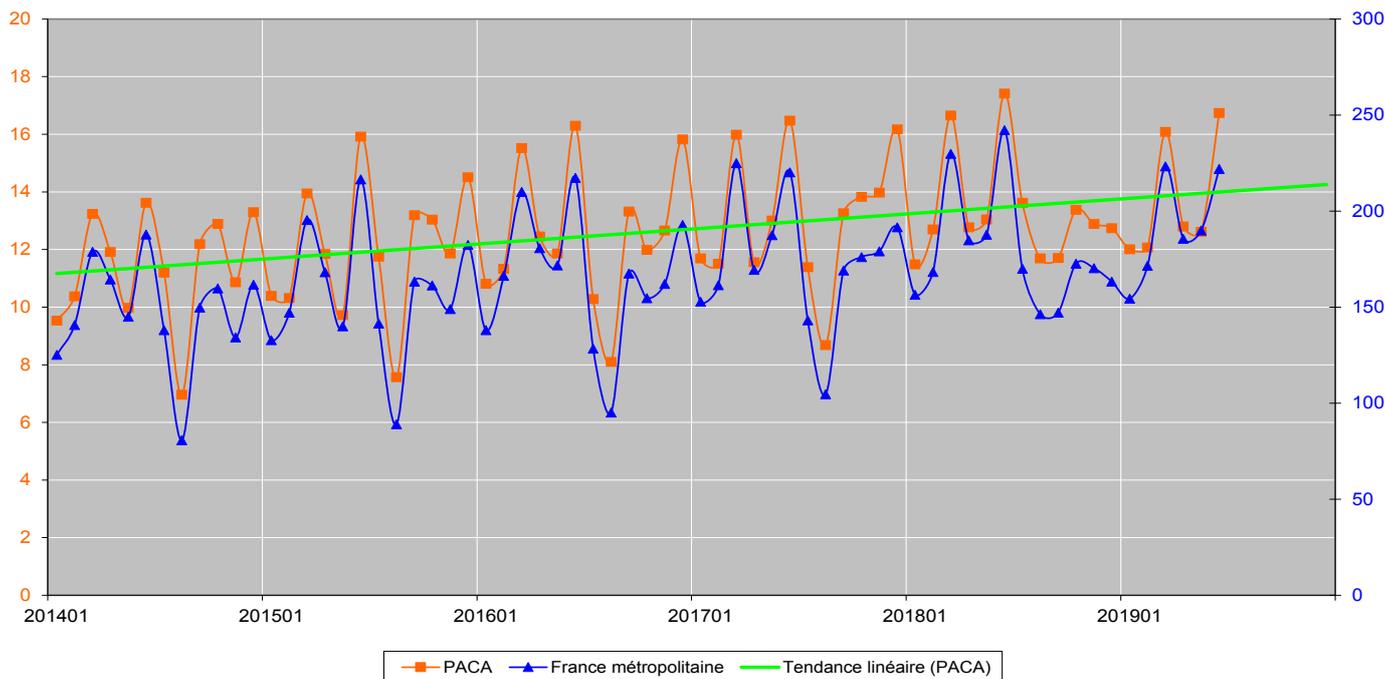
	T2 2019	T2 2018	Variation
Divers agricoles	91	74	23,0%
Autobus et autocar	150	143	4,9%
Voiturettes	245	266	-7,9%
Semi-remorques	374	305	22,6%
Camions	472	305	54,8%
Tracteurs routiers	498	318	56,6%
Tracteurs agricoles	604	429	40,8%
Remorques	1 132	1 111	1,9%
Cyclomoteurs	2 564	2 235	14,7%
Véhicules automoteurs spécialisés (VASP)	2 819	2 803	0,6%
Camionnettes	7 598	7 306	4,0%
Motocycles	10 139	9 600	5,6%
Voitures particulières et commerciales	42 154	43 226	-2,5%
Total	68 840	68 121	1,1%

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

La baisse des immatriculations des voitures particulières masque un retour à la tendance

Au second trimestre 2019, 42 154 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans la région, contre 43 226 au second trimestre 2018, soit une baisse de -2,5 %, à comparer au recul de 2,8 % à l'échelon national. Là aussi, le recul n'est qu'apparent car les ventes du printemps 2018, anticipant la norme Euro 6c en vigueur en septembre, commençaient déjà à monter.

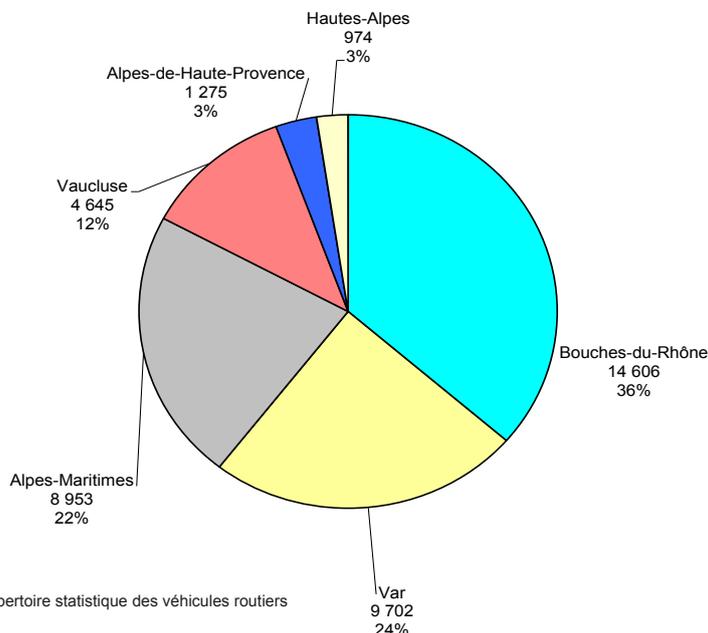
Immatriculations mensuelles de VP neuves
(en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les Bouches-du-Rhône représentent toujours plus du tiers des ventes, pour un peu moins d'un quart dans le Var et les Alpes-Maritimes. Ces proportions restent stables mois par mois et trimestre par trimestre.

Répartition des immatriculations de VP par département au deuxième trimestre 2019

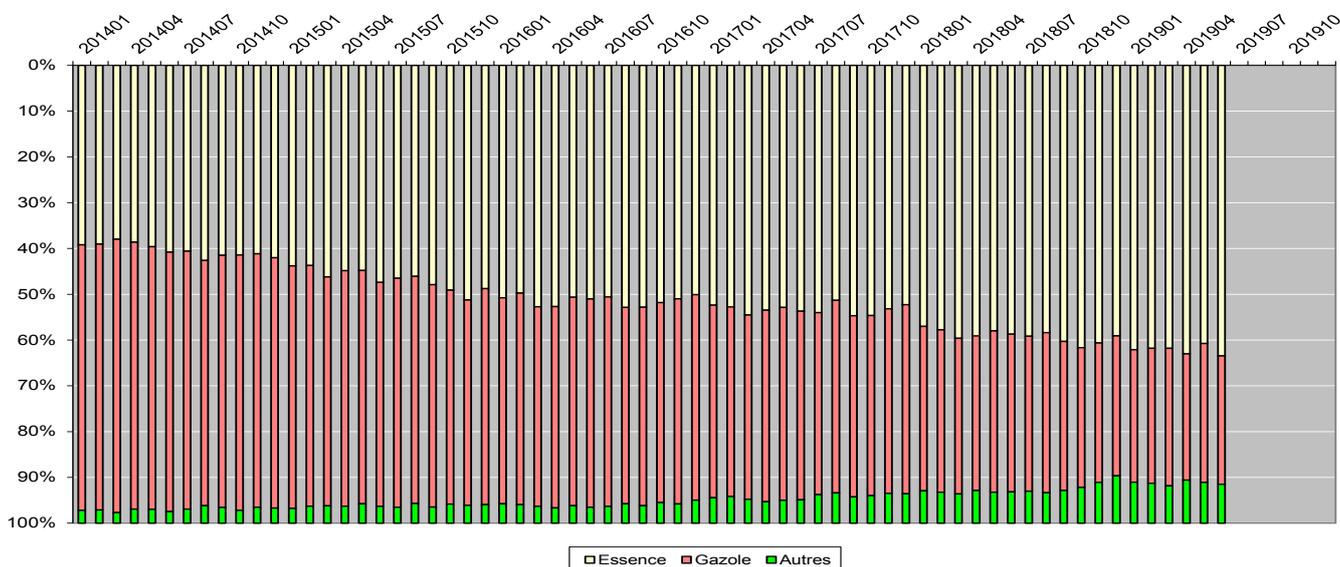


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

La part des énergies non fossiles continue à se maintenir

Comme le montre le graphique suivant, la part des autres types de motorisation, après avoir atteint 10 % en décembre et être redescendue aux alentours de 9 % sur le premier trimestre, se maintient au même niveau sur le second semestre. Cela reste une part jamais atteinte les années précédentes. En revanche, la vente de véhicules électrique se tasse un peu (près de 1.200 véhicules contre 1.300 au premier trimestre), mais reste au-dessus du seuil des 1 000 immatriculations par trimestre.

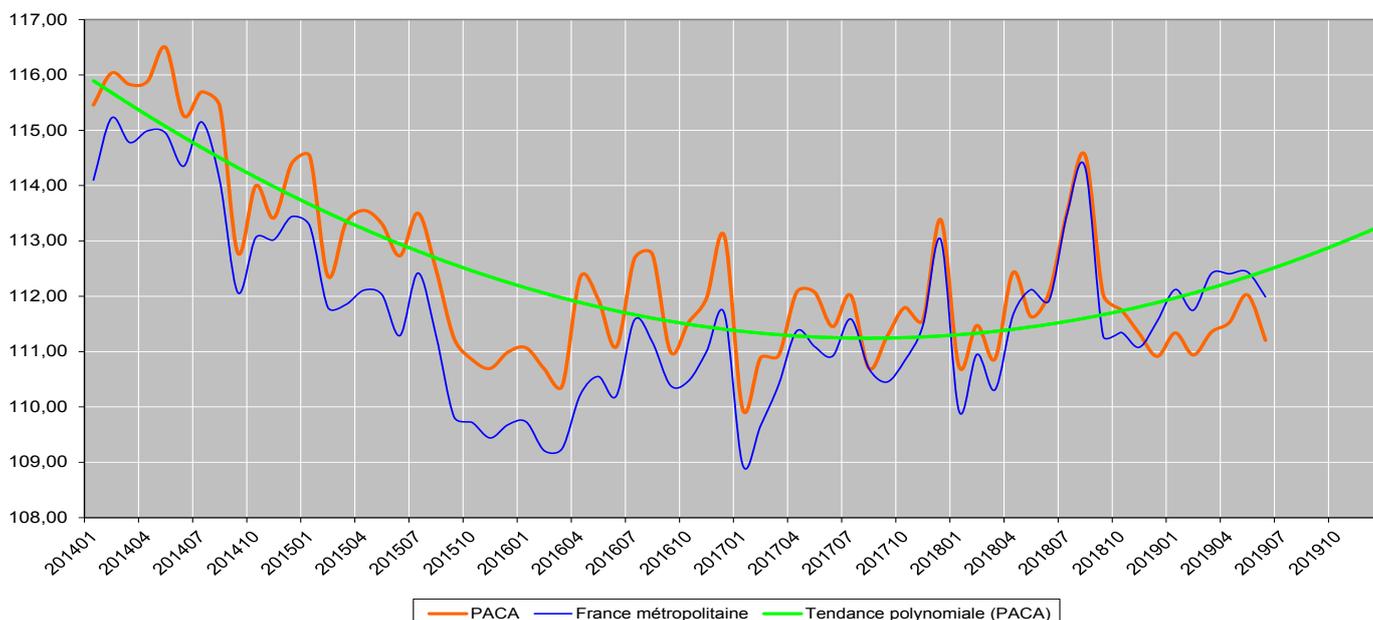
Évolution de la part des énergies dans les immatriculations de VP neufs



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Après une légère remontée les mois précédents, les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en juin 2019 en PACA s'établissent à 111,20 g/km contre 111,35 en mars 2018. Elles restent un peu en dessous du niveau constaté à l'échelon national (111,99), qui a remonté plus vite depuis la fin de l'année dernière. Cela reste cependant nettement au-dessus du plancher de 109,97 g/km observé en janvier 2017.

Évolution des émissions moyennes de CO₂ des VP neufs immatriculés (en g/km)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Méthodologie

Les données présentées ci-dessus sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO) qui est une base de données individuelles sur l'ensemble des véhicules routiers à moteur.

Créé par l'arrêté du 25 octobre 2013, il a comme finalité la production de statistiques, d'études ou de rapports d'évaluation des dispositifs de politique publique. Il est alimenté quotidiennement par les données du système décisionnel du système d'immatriculation des véhicules du ministère de l'intérieur (SID-SIV).

Il permet de produire des statistiques sur les immatriculations et le parc de véhicules routiers.

Les véhicules présents dans le répertoire sont la quasi-totalité des véhicules terrestres à moteur :

- les véhicules effectuant du transport de personnes : voitures particulières, voiturettes, motocyclettes (tricycles et quadricycles à moteur compris), cyclomoteurs, autobus et autocars ;
- les véhicules utilitaires : camionnettes, camions, tracteurs routiers, VASP (véhicules automoteurs spécialisés : bennes à ordures ménagères, véhicules pour travaux publics ou industriels, ambulances, camping cars) ;
- les véhicules agricoles (tracteurs agricoles, divers véhicules agricoles) ;
- certains véhicules non motorisés : les remorques ou semi-remorques.

Le répertoire est actualisé quotidiennement avec les opérations envoyées par le ministère de l'Intérieur. Les informations contenues dans le répertoire sont celles figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule :

- l'identification du véhicule : son numéro d'immatriculation, son numéro dans l'ancien système s'il y a lieu, sa date de première mise en circulation, son numéro de série VIN ;
- le type d'opération : première immatriculation, changement de titulaire, destruction, etc. avec la date de l'opération ;
- les caractéristiques du titulaire et/ou du locataire de longue durée ;
- les caractéristiques techniques du véhicule : genre, marque, modèle, carrosserie, etc. ;
- des données complémentaires issues d'enrichissement à des fins statistiques.

Le calcul des émissions moyennes de CO₂ est fait uniquement sur les véhicules personnels et commerciaux. Il est obtenu en faisant la moyenne des émissions déclarées, lesquelles sont basées sur des tests réalisés en laboratoire et ne reflètent pas fidèlement les conditions de circulation. Pour les véhicules n'émettant pas de CO₂, comme les véhicules électriques, cette moyenne est calculée avec une valeur de 0 g/km.

Des sites internet pour en savoir plus...

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html
www.carlabelling.ademe.fr

N'hésitez pas à nous faire part de ce que vous pensez de cette publication en remplissant notre [questionnaire](#).



Pour en savoir plus : www.paca.developpement-durable.gouv.fr
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

DREAL PACA : 16 rue Antoine Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille Cedex 3 - Tel. : 04 88 22 61 00
Service Connaissance, Aménagement durable et Evaluation (SCADE) / Unité Information Connaissance (UIC)
Réalisation : Bruno Deruaz